

TOGO ROYAUME DE L'IMPUNITE

par Kuamvi Mawulé KUAKUVI

Le Togo va de nouveau rentrer dans une zone de turbulence l'année prochaine et en 2020, aux élections législatives et surtout présidentielle, sans consensus sur les fondamentaux de base dans un Etat de droit, sans Code électoral amendé conformément aux nombreuses recommandations que le pays reçoit depuis les années 90, sans découpage électoral consécutif au recensement général de la population (2012), sans rigueur, sans dialogue réel et sincère, sans probité, sans éthique, sans tant de choses qui sont exigées dans un réel Etat de droit, mais avec **un seul objectif : avoir moins de voix de la part du peuple, mais le plus grand nombre de députés pour « une majorité dite présidentielle »**. C'est un système qui a toujours fonctionné depuis 1963. Comment peut-on opérer ce tour de force à l'époque où nous sommes, sans la réprobation des honnêtes gens de la planète ?

Le Code électoral togolais est le texte de loi le plus « **toilette** ». Il est possible de trouver : un Code électoral **jaune** (05/04/2000), **un bleu** : (2000-007 du 05 avril 2000 modifiée par la Loi n° 2002-001 du 13 mars 2002, la Loi n° 2003-01 du 07 février 2003, Loi n° 21003-14 du 20 octobre 2003, Loi n° 2005-001 du 21 janvier 2005, et la Loi n° 2007-009 du 7 février 2007) – **un vert** (Loi n° 2007-012 du 14 juin 2007 portant modification de la Loi 2000-007 du 05 avril 2000, modifiée par la Loi n° 2002, la Loi n° 2003-01 du 07 février 2003, la loi n° 2003, la Loi n° 2005-001 du 21 janvier 2005 et la Loi n° 2007-009 du 07 février 2007 portant code électoral) – Un Code électoral **blanc** : Loi n° 2009-018 du 24 août 2009 portant modification de la loi n° 2000-007 du 5 avril 2000, modifiée par les lois : n° 2002-001 du 13 mars 2002 -n° 2003-01 du 7 février 2003 - n° 2003-014 du 20 octobre 2003 - n° 2005-001 du 21 janvier 2005 - n° 2007- 009 du 7 février 2007- n° 2007-012 du 14 juin 2007-n°2009-002 du 2 avril 2009-n° 2009 - 015 du 12 août 2009.

Le nouveau Code électoral est arrivé. Il est blanc comme celui de 2009. Sa page de garde est sobre : Loi N° 2012 du 29 mai 2012 - modifiée par la Loi N° 2013-004 du 19 février 2013 et la Loi N° 2013-008 du 22 mars 2013. Il y a fort à parier qu'en 2015 nous aurons encore un nouveau Code électoral. Ca dépend des problèmes et des litiges entre l'Opposition et le gouvernement.

Le Général BOZIZE est tombé pour avoir manqué de mettre en pratique les Accords de Brazzaville en 2013. Hosni MUBARAK et Zine el Abidine Ben Ali sont tombés suite à des émeutes, suivies de répressions et de morts d'enfants et/ou d'hommes. On est en train de s'occuper des biens mal acquis de dirigeants Gabonais, Equato-guinéen et Congolais, ainsi que de leurs filles ou de leurs fils. On s'occupe de la fortune du Fils de Wade, fortune accumulée en dix ans d'exercice de son Père, **Opposant** historique devenu Président, qui a failli le placer à sa place. On parle de la fortune de la fille du président d'Angola. L'artifice juridique qui consiste à placer « le Fils de la Nation » sur le siège du « Père de la Nation », a été une réussite au Togo en 2005, réussite accréditée par près de cinq-cents à huit-cents morts (Rapports de l'ONU et Rapport KOFFIGOH à l'appui ! Plus le Rapport de la L.T.D.H.). Le régime R.P.T. aujourd'hui UNIR, tient toujours debout !

Dans les archives d'AMNESTY INTERNATIONAL, de la COMMISSION NATIONALE TOGOLAISE DES DROITS DE L'HOMME du Togo (C.N.D.H. avant et après la création de l'Agence Nationale de Renseignement, alias A.N.R.), de la F.I.D.H., de la LTDH, voire de l'O.N.U., il y a lieu de dénombrer d'autres enfants tombés sur le champ de bataille de la « **Quête de la Démocratie au Togo** ». On y dénombre même des fœtus dans le ventre de leur mère (morts de la Lagune de Bè, le 11 avril 1991). Le martyrologe des morts pour la Démocratie au Togo contient des morts de tous les âges, mais le régime ne tombe pas ! Négociations, dialogues, accords, rien n'a d'impact sur ce régime parricide (Sylvanus Olympio), infanticide, « **opposanticide** », depuis **1963. Quel en est la baraka ?**

Petit extrait de martyrologe

- 1- **Anselme SINADARE, 12 ans**, classe de 6^{ème} (2013), tué à bout portant par une balle qui l'a traversé de part en part.
- 2- **Sinanlenga DOUTI, 21 ans**, classe de 1^{ère} A4 (2013), poursuivi par les forces de l'ordre/ou les corps habillés, après le coup de feu qui a tué le premier élève, il a été arrêté alors qu'il était tombé dans un caniveau. Ils l'ont bastonné, piétiné dans le ventre et sa tête a été cassée. Ils l'ont abandonné croyant qu'il était mort. Il ne rendra l'âme qu'à une heure du matin.
- 3- **Frédéric GUENOU, 21 ans**, a eu une partie de la main droite coupée d'un coup de machette, le 26/11/1990. Il était droitier et était apprenti mécanicien.
- 4- **LUKMAN Fabuale, 12 ans**, a été fauché par une jeep des FAT immatriculée 1760, le samedi 15 mars 1991. La jeep revint en marche arrière pour mieux l'écraser.
- 5- **Messan DAMESSI, 21 ans**, a eu le crâne fracassé, le 16/03/1991.
- 6- **Un bébé de 9 mois**, est arraché du dos de sa mère et mis à mort à Bè, quartier rebelle, le 16/03/1991.
- 7- **Kodjo DONOU, 22 ans – Raphaël GBENADOU, 19 ans – Atsou AMEZIAN, 29 ans**, ont eu leurs crânes fracassés à coup de pilon à Bè, le 16/03/1991.
- 8- **ADJO Kossi dit « Tintin », 17 ans**, tombé avec un autre **enfant** le 05/04/1991, quand des élèves munis d'outils rudimentaires tentaient de déboulonner la statue du Général Eyadema. Un militaire tire sur la foule à balles réelles. Bilan officiel : deux morts.
- 9- **Trois enfants de la même famille, fauchés le 28 novembre 1991, au passage d'un groupe de militaires**, sur l'Avenue de Duisburg, dans la foulée de l'attaque de la Primature où officiait **Joseph Kokou KOFFIGOH...**

Le régime togolais qui dure depuis le 13 janvier 1963, est passé maître dans les engagements non-respectés. En voici un petit memento :

1. *Accord de réconciliation de Peuple togolais après le coup d'Etat suivi de mort du 13 janvier 1963 ;*
2. *Négociations Front des Associations pour le Renouveau (FAR)/GNASSINGBE Eyadema (mars – avril 1991) ;*
3. *Accords du 12 juin 1991 mettant fin à la 1^{ère} grève générale illimitée et concédant la tenue de la conférence nationale ;*
4. *Conférence nationale souveraine (juillet-août 1991) ;*
5. *Nouveau Contrat social (30 décembre 1991) ;*
6. *Accords de la « Commission mixte paritaire » (28 juillet 1992) ;*

7. *Négociations de Colmar (8 février 1993) ;*
8. *Accords de Ouagadougou 1 et 2 (mars – juillet 1993) ;*
9. *Négociations RPT/CAR/UTD au lendemain des élections législatives aboutissant à la mise en place d'un gouvernement finalement dirigé par le leader de l'UTD (avril-mai 1994) ;*
10. *Accord RPT/Opposition pour l'organisation de l'élection présidentielle de juin 1998 ;*
11. *Accord Cadre de Lomé (ACL) [juillet 1999] ;*
12. *22 engagements gouvernement RPT/ Union Européenne, avalisés par l'opposition togolaise (14 avril 2004) ;*
13. *Accord politique de base (14 juillet 2006) ;*
14. *Accord politique global (APG) (20 août 2006) ;*
15. *CPDC (mars 2009) ;*
16. *CPDC rénové (décret du 14 septembre 2011) ;*
17. *Discussions gouvernement/partis parlementaires (février-mars 2012*
18. *Dialogue du 16 novembre 2012 sur « le processus électoral »*
19. *Recommandations de la MOE de l'Union Européenne à l'issue des élections législatives de 2007 au Togo (plus de 32 recommandations relatives au Cadre légal et institutionnel,) l'administration des élections, aux procédures électorales et à la publication des résultats, au fichier électoral, à l'éducation civique et à la Société civile au Médias).*
20. *Recommandations de la MOE de l'Union Européenne à l'issue de l'élection présidentielle de 2010 au Togo (La priorité est donnée aux élections locales – à la préparation des élections législatives de 2012 – à l'extension du dialogue encadré par le CPDC à un espace beaucoup plus large de partis politiques- à la mise en œuvre de tous les mécanismes pour aller à une CENI technique, avec une équipe de juristes en son sein – à la révision des textes pertinents du Code électoral : avec abolition du vote par anticipation des forces de sécurité – abolition du vote par liste d'omis et le vote par procuration...*

Au lieu de mettre en pratique ces recommandations, ce sont des rumeurs d'enrôlement de mineurs et d'étrangers que nous apprenons, tandis que les togolais de la DIASPORA ne votent jamais ! La rumeur dit que ce sont les cartes de mineurs enrôlés qui font le lit des votes par procuration le jour de vote, par des personnes ayant l'âge des cartes frauduleuses, etc.

- ***La recommandation de l'U.E. est expresse : « le Code électoral prévoit pour les membres de la diaspora togolaise la possibilité de s'inscrire sur la liste électorale de la commune urbaine ou de la préfecture de leur lieu de naissance ou dans la commune de Lomé pour les citoyens nés en dehors du territoire national. Il devrait être possible d'inscrire, de faire voter et de dépouiller les votes de la communauté expatriée auprès des représentations diplomatiques de la République Togolaise à l'étranger » (2010).***

Le gouvernement togolais et les intéressés eux-mêmes ne s'en préoccupaient pas. Aujourd'hui la donne a changé. Avant, tout ce qui intéressait la diaspora togolaise, c'était les opportunités d'investissement ou de travail au Togo, comme s'il y avait une catégorie de togolais qui devait lutter et/ou mourir, pour leur préparer leur retour. Les guinéens n'ont pas la jurisprudence de vote des togolais, mais ils ont pensé ipso facto aux votes de leur diaspora, dès que le ciel de leur démocratie s'est éclairci.

21. Rapport de la CVJR contenant 68 recommandations, remis en avril 2012. Ce rapport reprend des problèmes qui ont miné le pays depuis 1958, les réformes constitutionnelles et institutionnelles de l'Accord politique Global de 2006, dont la plus importante est le retour à l'Article 59 de la Constitution de 1992 : « **le mandat présidentiel est de cinq (5) ans, renouvelable une fois** ».
22. L'examen périodique universel du Togo, relatif aux droits de l'homme à Genève (2012) assortis de plus d'une centaine de recommandations. Le gouvernement a affirmé en avoir mis en application une dizaine ! Toujours sans encourir quelque sanction que ce soit ! Au Togo, le PNUD, est toujours disposé à accompagner le Togo pour ses élections qui sont toujours contestées... **Vive l'impunité !**

D'habitude, il est rare que ces recommandations et accords soient assortis de « **Comité de suivi** », tant et si bien que le gouvernement togolais raconte ce qu'il veut à ses « Ami(e)s européens », qui l'approuvent et le félicitent, sans être trop regardants sur les mises en application desdites recommandations.

Mais qu'est-ce qui fait donc la baraka du Togo ? L'argent ? Les pierres précieuses telles que le diamant, à la Bokassa ? Le pétrole que nous ne voyons jamais ? L'or que l'on exporte sans que le Peuple n'en soit averti ? Les facilités d'investissement dans le pays ? Le fait de mettre un port en eau profonde, et un Aéroport à Niamtougou qui n'accueille aucun avion transportant des touristes, à la disposition des grandes puissances, avec une priorité à la France ?

Qu'est-ce qui fait donc cette baraka du Togo ? Pour que l'on y tue toujours **en toute impunité**, même des enfants, des adolescents, des femmes, des fœtus, des citoyens, depuis 1963, sans qu'aucune sanction sérieuse ne frappe le pays ? On y fait n'importe quoi, n'importe quand, avec la bénédiction de l'opinion régionale (C.E.D.E.A.O. – UNION AFRICAINE) et l'opinion internationale (U.E. – O.N.U.). On a l'impression que tout ce beau monde attend un quota de morts suffisant avant de se mettre en branle, alors que nous avons déjà dépassé la cote de plus deux mille morts, voire trois mille, si l'on commence le décompte macabre à partir de 1958, date historique butoir chérie du gouvernement togolais à laquelle l'on remonte à tout bout de champ ! Tragique destin que celui de ce petit rectangle de pays !

La recommandation sensée qui demande que le redécoupage électoral se fasse après un recensement général de la population, n'a pas été suivie d'effet, bien que le recensement ait eu lieu. Personne ne s'en offusque ! Lomé, la capitale, a plus d'un million d'habitants. Si nous prenons le principe d'un homme une voix, la capitale devrait avoir le quart des sièges de député. Elle n'en a qu'une douzaine. L'argument évoqué, est la représentativité, sans que l'on ne tienne pas compte du fait que tous les cadres togolais susceptibles de mieux représenter leurs populations de base sont à Lomé, mais se font élire dans leur patelin, sans le développer, mettant ainsi la « Décentralisation » en difficulté d'advenir (Loi de 1998). Ca ne dérange personne !

Qu'est-ce qu'ils leur donnent à bouffer, pour qu'ils se taisent ? Est-ce un envoûtement ?

Ce que le gouvernement togolais cherche, c'est une majorité de blocage avec l'UFC comme coéquipier, pour faire ensuite n'importe quoi à l'Assemblée Nationale, avec la légalité comme argument politique, pour toujours refuser les réformes nécessaires à une démocratie apaisée au Togo. C'est la raison pour laquelle on dit

en chœur, au R.P.T./UNIR/UFC : « élections d'abord, réformes ensuite ! » « Touche pas à mon ordi ! »

Au lieu de dialoguer et de faire les réformes réclamées depuis 2006, on crée des incidents dans le pays, pour détourner l'attention de l'opposition et de l'opinion internationale sur des élections libres, démocratiques et transparentes, tout en continuant d'avancer ses pions chaque jour que le Bon Dieu fait, en distribuant de l'argent, en faisant des dons de réalisations sociales par-ci et par-là, jusqu'à une date où le monde entier sera d'accord pour crier que :

« Trop c'est trop, il faut tout de même aller aux élections d'abord ! Sans réformes ! Sans préalables ! »

L'opposition n'aura pas eu le temps de préparer lesdites élections. On ne lui en donnera pas. On interdit ses déplacements à l'extérieur de Lomé, on arrête ses membres sans les juger, il y en a qui meurent, on permet au moins les enterrements... Qui peut prétendre qu'en ce début du vingt-et-unième siècle, c'est comme cela que l'on gouverne un pays ?

Il ne faut pas croire qu'il n'y a plus de fraudes électorales, du simple fait qu'il y a des ordinateurs et des cartes biométriques. Il suffirait de demander à la Présidence de la CENI, si elle accepterait un audit de ses fichiers par des personnes non stipendiées par le gouvernement togolais, pour apprécier sa réponse. « Dieu seul sait ce qu'il y a actuellement dans ces ordinateurs de la CENI, où la majorité présidentielle est majoritaire et en situation de monopole ». S'il le faut, on peut couper le pays du monde. Sans téléphone, sans Internet.

C'est triste que tout ce beau monde nationale et internationale, ne s'en aperçoive pas et laisse faire. Après, lorsque les positions vont se radicaliser de toutes parts, lorsque le terrorisme sera la seule issue à portée de main, on viendra verser des larmes de crocodile avec nous, parce que ça offrira du job pour l'O.N.U., ainsi que pour les ressortissants de l'U.E., le P.N.U.D., et tutti quanti !

Mais, qu'est-ce qui fait la baraka du Togo ? Affaire à suivre...